

N°Doc : TA021 - Remplace : OR3210fr43 - N°version : 05 - Effectif le : 05-01-2026

TARIFS PREPARATEURS – DISTRIBUTEURS – IMPORTATEURS – EXPORTATEURS
Bruxelles -2026

Tarifs htva

Redevance Minimale annuelle		1.147,55€
Nouveaux dossier en Bio - appliqué pendant 2 ans		874,12€
Contrôles renforcés sur place min. 2h		109,81€ / h
Contrôles renforcés administratif bureau min. 1h		72,48€ / h
Analyses supplémentaires		à charge de l'opérateur
Acompte lors de l'ouverture de dossier		450,00€

Comment calculer votre redevance annuelle ?

Votre redevance annuelle est calculée sur base du volume d'activité BIO et sur base de la **complexité du contrôle**.

Dans quelle(s) catégorie(s) bio est votre entreprise ?		CAB > à 130.000 €
Transformateur	Entreprise qui prépare, transforme des produits bio.	Calcul du volume CAB* + (base + nombre de sites + nombre de produits finis + nombre d'ingrédients)**
Pour les catégories suivantes la redevance est diminuée en appliquant un coefficient sur le chiffre d'affaires bio <u>avant</u> d'effectuer le calcul sur base du pourcentage :		
Conditionneur	Entreprise qui achète des produits, qui change l'emballage et qui commercialise le produit comme bio.	(CAB x coefficient 0,65)* + (base + produits finis + sites supplémentaires)**
Étiqueteur	Entreprise qui utilise un étiquetage à son nom sur des produits déjà emballés et sur lesquels le nom du fabricant n'apparaît pas.	(CAB x coefficient 0,25)* + (catégorie Bio : base + nombre de produits finis étiquetage + nombre de sites supplémentaires)**
Acheteur/stockeur produits vracs	Entreprise qui réceptionne/ stocke des produits vracs ou emballés mais non-fermés et qui les commercialise dans le même état.	(CAB x coefficient 0,50)* + (base + nombre de sites supplémentaires)**
Distributeur / Grossiste / Négociant/ Stockeur	Entreprise qui achète, revend ou stocke des produits sans en modifier ni l'emballage ni l'étiquetage ni le contenu. Entreprise qui revend à d'autres entreprises mais pas au consommateur final.	(CAB x coefficient 0,15)* + (base + nombre de sites supplémentaires)**
Importateur/exportateur	Importe et/ou exporte des produits de pays hors UE. cfr le Règlement n°2018/848.	(CAB x coefficient 0,25)* + (Catégorie bio : base + nombre de produits finis + sites supplémentaires)** Par demande de certificat d'export : 52,38€
Importateur		Coût des contrôles des produits importés 54,91€ : (par ½ heure)
Entreprise de Préparation L'activité de préparation n'implique pas de reconditionnement ou étiquetage		CAB < à 19.006,90€ : 478,51€ CAB ≥ 19.006,90€ : volume CAB + complexité du contrôle**



Distributeur produits préemballés	Conditions : CAB < 76.026,39€ et Max 10 fournisseurs et Activité sur 1 site unique	Montant forfaitaire : 756,95€
-----------------------------------	--	-------------------------------

Quelques définitions

- **Chiffre d'affaires bio (CAB)** : chiffre d'affaires annuel de la vente des produits annoncés comme biologiques, et qui tombent sous les dispositions du règlement (CE) n° 2018/848 ou des arrêtés Régionaux bio. Ces produits sont identifiés dans ce document comme "produits finis biologiques". Le CAB du faucheur est le montant du travail à façon qui a été facturé aux propriétaires de la marchandise.
- **Produit fini** : produit qui, après transformation, fabrication, est prêt pour une utilisation finale. Nous considérons 2 produits comme différents quand ils sont caractérisés par une fabrication différente et/ou quand le produit diffère par ses ingrédients.
- **Entreprise mixte** : entreprise qui traite sur le même site de production les mêmes produits en version bio et non bio.
- **Entreprise Bio** : entreprise qui traite sur le même site de production uniquement des produits proposés en version bio.

Les modalités de paiement

- La redevance annuelle vous est facturée en plusieurs provisions tout au long de l'année. Un décompte sera établi lorsque le CAB définitif sera connu en début d'année suivante.
- Les coûts de déplacement et d'analyse sont compris dans cette redevance.
- En cas de résiliation, la redevance reste due pour l'année en cours.
- Les sites supplémentaires sont additionnés à la redevance annuelle.
- Les contrôles supplémentaires sont nécessaires lorsque la mission de contrôle est rendue difficile : locaux non accessibles, comptabilité non disponible, mal tenue ou incomplète, information incomplète concernant le processus de transformation, etc.
- En cas d'infraction grave, de non-conformité et lorsque le résultat d'une analyse est positif et confirme une situation anormale. Ces contrôles renforcés sont facturés.
- La tarification est appliquée identiquement pour un opérateur qui opte pour une certification des produits Bio ou pour une certification aux ingrédients Bio.
- Lacompte facturé lors de l'ouverture du dossier n'est pas remboursable.
- Le tarif nouveau dossier avec nouveau n° de TVA est appliqué pendant 2 ans pour les entreprises avec un CAB en dessous de 130.000 €. (si la résultante du calcul est inférieure au tarif nouveau dossier)
- Des frais d'annulation pourraient être facturés pour annulation tardive d'un contrôle planifié :
 - 150€ pour une annulation endéans les 48 heures de la date planifiée
 - 250€ pour une annulation le jour de la date planifiée
- Le tarif **Entreprise de Préparation** est appliqué si la redevance calculée sur base de la complexité du contrôle est inférieure à 478,51€. Dans le cas contraire, la redevance sera la résultante du calcul sur base de la complexité.
- Le tarif **Distributeur produits préemballés** est appliqué si la redevance calculée sur base de la complexité du contrôle est inférieure à 756,95€. Dans le cas contraire, la redevance sera la résultante du calcul sur base de la complexité

*Comment calculer le montant correspondant au volume d'activité ?

CAB inférieur à 1.900.645€	26,52€ par 7.602,58€ de CAB
Sur la partie du CAB entre 1.900.646€ et 9.503.223€	13,26€ par 7.602,58€ de CAB
Sur la partie du CAB entre 9.503.224€ et 22.807.734€	7,96€ par 7.602,58€ de CAB
Sur la partie du CAB entre 22.807.735€ et 38.012.890€	4,61€ par 7.602,58€ de CAB
Sur la partie du CAB supérieur à 38.012.890€	2,65€ par 7.602,58€ de CAB



**** Comment calculer le montant correspondant à la complexité du contrôle ?**

	Entreprise Bio	Entreprise Mixte
Base	353,95€	426,76€
Par site supplémentaire	236,34€	285,40€
Par produit fini Bio	36,40€	43,47€
Par ingrédient Bio	22,40€	28,00€
Site façonnier contrôlé		468,14€

Exemple de calcul de redevance annuelle : Un préparateur qui a un chiffre d'affaires de 1.000.000€, catégorie entreprise Bio, 1 produit fini.

- $1.000.000 \times 1 = 1.000.000\text{€} \rightarrow$ application du coefficient préparateur
- $1.000.000 \rightarrow 131,53\text{€}$ tranches de CAB de 7.602,58€
- $131,53 \times 26,52 = 3.488,18\text{€} \rightarrow$ montant sur le volume de l'activité
- $353,95 + (1 \times 36,40) = 390,35\text{€} \rightarrow$ montant correspondant à la complexité du contrôle
- Cotisation totale pour l'année : $3.488,18 + 390,35 = 3.878,53\text{€ htva}$